****

****

**APPEL A CANDIDATURES POUR 4 RESIDENCES-MISSIONS**

**2024/2025**

**Contrat local d'éducation artistique (CLEA) des villes de Massy - Verrières-le-Buisson – Antony**

**BASSIN DE CULTURE**

**4 résidences-mission chaque année pour 3 villes partenaires**

**VILLE D’ANTONY (92) : résidence-mission Bande dessinée**

**VILLE DE MASSY (91): résidence-mission Arts de l’espace et résidence-mission Dessin**

**VILLE DE VERRIERES LE BUISSON (91) : résidence-mission Arts plastiques**

L’éducation artistique et culturelle concourt à la formation intellectuelle et sensible. Elle contribue à la formation de la personnalité en ce qu’elle constitue un facteur déterminant de la construction de l’identité culturelle de chacun, quel que soit son âge. Elle intègre aussi bien les enseignements obligatoires et optionnels que les dispositifs nationaux, régionaux, départementaux et locaux d’activités et de formation déjà existants en matière d’art et de culture. Elle s’appuie sur les œuvres et la présence d’artistes, sur l’offre et les ressources des structures culturelles professionnelles. Elle s’inscrit dans les différents temps des enfants, des jeunes et du public en général.

Le Contrat local d’éducation artistique (CLEA) entend susciter la proposition de nouvelles formes d’intervention, complémentaires aux actions déjà menées, favorisant ainsi un objectif de généralisation à tous les publics, condition d’une démocratisation culturelle avérée, et un objectif de dynamisation du territoire concerné.

C’est ainsi que les villes d’Antony, Massy et Verrières-le-Buisson ainsi que les autres parties concernées conviennent de s’engager dans une démarche partenariale. Pour ce faire, les partenaires signataires décident, d’une part, de fédérer leurs énergies et leurs moyens en s’engageant sur la base d’une coopération et, d’autre part, de mobiliser des moyens nouveaux permettant un accroissement significatif de la présence artistique mobilisée à des fins éducatives.

Le socle commun de cette édition 2024-2025 se fondera sur la notion très largement entendue de **« bassin de vie »**. Ce prisme permettra d’aborder les multiples problématiques constitutives et interdépendantes de ces territoires en mouvement et en rapprochement (géographiques, urbanistiques, environnementales, sociales, économiques) ainsi que les nombreux enjeux sous-jacents comme la mobilité, l’habitat, les dynamiques citoyennes, les fractures culturelles, intergénérationnelles et numériques… Il permet de travailler sur ce qui relie ces trois communes qui souhaitent faire territoire ensemble, et de les relier plus encore par un CLEA partagé. Cette intention est d’autant plus marquante qu’elle concerne des villes qui n’appartiennent pas aux mêmes départements ni aux mêmes intercommunalités.

Le CLEA est un outil pour dépasser les frontières, se réunir entre communes d’un même bassin de vie pour accompagner les habitants dans la découverte d’une offre culturelle complémentaire sur les trois communes à laquelle ils sont invités à participer. Ces enjeux se déclineront sur l’ensemble du territoire constitué des trois villes.

**Thématique commune aux 4 résidences-missions : la Matière.**

Une résidence-mission pour un artiste ou collectif autour de la matière, pour explorer et développer la réflexion autour du « faire » dans l’art en proposant une approche sensible et cognitive de l’art, fondée sur l’expérience multisensorielle.

Ce thème de la Matière permet par ailleurs d’inscrire le CLEA dans les actions de préfiguration que les villes mènent ou s’apprêtent à mener avec le Centre Pompidou qui doit ouvrir en 2026 à Massy son Pôle de création et de conservation, pôle qui accueillera les réserves du Centre Pompidou, les ateliers de restauration/conservation et un lieu ouvert au public. La matière, les matériaux, leur manipulation/transformation par le geste de création, leurs propriétés et donc aussi le lien aux sciences sont autant de sujets que nous souhaitons voir abordés par les artistes ou les collectifs en résidence mission.

**Cadre de la résidence-mission pour ANTONY**

**Cet appel à candidature s’intègre dans le projet « Des Bulles dans la ville » que la ville d’Antony mène depuis plusieurs années**. Créé en 2002, ce festival est né de l’initiative commune de la médiathèque Anne Fontaine et de Vincent Henry, journaliste de bande dessinée et fondateur de la maison d’édition La Boîte à Bulles. Biennale à ses débuts, le festival devient une manifestation culturelle régulière en 2008 avec pour dessein de faire découvrir l’univers riche et varié de la bande dessinée. Une thématique est choisie chaque année, prétexte à éduquer le regard public sur cet art graphique qui s’émancipe du format album traditionnel, qui invente de nouvelles formes, qui aborde de nouveaux domaines en se mélangeant à d’autres expressions artistiques.

Ce festival propose des expositions temporaires de planches originales, engage à prendre connaissance des grandes tendances à travers une sélection bibliographique, favorise la rencontre avec des auteurs de styles et techniques divers. Il s’est enrichi depuis 2010 de résidences d’auteur avec pour objectifs :

* de soutenir un/une jeune auteur/autrice de bande dessinée émergent/e, publié/e par un éditeur indépendant,
* de proposer une rencontre avec de nouveau public et une source d’inspiration,
* de sensibiliser la population locale aux processus de création à travers des ateliers de pratique et de rencontres,
* d’ancrer le festival durablement dans la vie de la commune.

La résidence-mission permet d’élargir l’impact du festival à travers de nombreux ateliers de créations, de rencontres, de travail de médiation et de travailler avec **un/une auteur/autrice émergent.e ou plus expérimenté/e**.

La résidence-mission se déroulera auprès de publics variés dans plusieurs quartiers de la ville d’Antony. Elle pourra également être implantée directement dans un établissement scolaire de premier niveau, afin de permettre un déploiement privilégié auprès des différentes classes de cette école. La ville d’Antony compte 17 groupes scolaires accueillant plus de 6000 élèves en maternelle et élémentaire, 6 collèges, 2 lycées généraux et 1 lycée professionnel.

L’artiste résident.e réalisera la plaquette du concours de BD que la ville organise chaque année qui comporte la création de 18 vignettes dont les participants peuvent s’emparer pour créer leur propre BD. Ce concours est ouvert aux franciliens sans limite d’âge et représente un vrai temps fort pour les bédéastes amateurs du territoire. L’artiste résident.e animera des ateliers d’aide au concours dans les médiathèques pour le grand public.

**1 -** **Résidence mission Bande dessinée / Ville d’Antony**

**Commanditaires**: Ville d’Antony – Direction de la culture

**Candidats :** Auteur ou autrice de bande dessinée.

**Domaine – Bande dessinée**

**Une résidence-mission pour explorer la richesse de la bande dessinée, s’approprier sa matière, ses codes et développer une démarche artistique. Pour 2025, la thématique de la résidence sera : « l’Histoire/la trace laissée ».**

Art narratif majeur du XXe siècle, la bande dessinée, « ce mode d’expression – qui, par le truchement de la matière, allie, dans l’image, l’écriture de l’espace et du temps à celle de la narration » continue de franchir de nouveaux espaces et conquérir de nouveaux publics. Bien souvent un des premiers contacts des jeunes avec la lecture autonome, cet art, alliant écriture et dessin, sort des sentiers académiques et mérite toutes attentions. Par sa matière hybride, la bande dessinée permet d’explorer deux grandes passions humaines, la fiction et la représentation. Puisant sa matière première dans des champs de plus en plus vastes, elle explore de nouvelles façons de raconter notre présent et notre passé, usant de ses vertus de synthèse et de pédagogie.

Contribuer à la découverte de la matière bande dessinée et accompagner la pratique de cet art multiple entre littérature et arts plastiques est l’objectif de la Ville d’Antony dans la continuité du travail engagé dans le cadre de son festival de bande dessinée « Des Bulles dans la ville »

**Pour plus d’informations - Pour la ville d’Antony**

**ANTOINE RIMBERT en juin et en août (****antoine.rimbert@ville-antony.fr****)**

**01 40 96 17 17**

**AMELIE RODRIGUES en juillet (****amelie.rodrigues@ville-antony.fr****)**

**01 40 96 72 82**

**Cadre des résidences-mission pour MASSY**

**Deux résidences-mission sur la ville de Massy qui s’inscrivent dans le champ artistique des arts de l’espace et seront mises en œuvre à partir de décembre 2024.** Les résidences sont intégrées aux projets artistiques et culturels développés par la Direction des Affaires Culturelles de la ville de Massy, pilote du projet.

Massy est une ville phare en Essonne grâce notamment à sa desserte en matière d’infrastructures de transport (gare TGV, 2 gares RER, autoroutes…). Porte Sud du Grand Paris, elle bénéficiera à partir de 2027 de la ligne 18 du GPE avec 2 gares la reliant à Versailles, Orly et Antony. Massy est une ville de près de 55 000 habitants en développement constant. Une politique d’aménagement et de renouvellement de l’espace urbain, ambitieuse et volontariste, se poursuit depuis plusieurs années. Des quartiers sont nés comme le quartier Atlantis ou Vilgénis. Sur le quartier Opéra, le Pôle culturel Massy Opéra poursuit sa transformation avec le Cinémassy – cinéma art et essai -réouvert au public en 2022. Chantiers en cours : 2025 verra l’ouverture du nouveau conservatoire en face de l’Opéra mais également, celle de la médiathèque Jean Cocteau qui entame sa rénovation.

La ville accueillera également en 2026 ***la Fabrique de l’art***, pôle francilien de création et de conservation du Centre Pompidou, qui abritera les réserves du Centre Pompidou (120 000 œuvres), les ateliers de restauration et conservation et un espace de 2500m² ouvert au public. La culture est un axe fort pour l’équipe municipale : au pôle culturel Massy Opéra qui intègre également une SMAC, Paul B, une seconde médiathèque est installée dans le quartier de Villaine et fonctionne en réseau avec la médiathèque Cocteau, un cinéma multiplexe de 9 salles a ouvert en 2017 avec un centre des congrès et plus de 100 associations culturelles sont actives sur la ville. Proche du Plateau de Saclay, l’équipe municipale est attentive au développement des liens avec le monde de la recherche, l’université Paris Saclay et les grandes écoles et porte un regard attentif à la culture scientifique. Si Massy continue à se construire, la ville est attentive à son environnement avec plus de 160 hectares d’espaces verts dont le parc naturel de Vilgénis qui a rouvert en 2018. Avec par ailleurs 28 groupes scolaires, bientôt un 4ème collège et 3 lycées, l’éducation est une priorité.

1er pôle économique de l’Essonne avec de grandes entreprises comme Carrefour France, le nombre d’emplois du secteur privé est en hausse constante à Massy. C’est une ville dynamique et la jeunesse y est très fortement représentée. Cette profonde mutation urbaine continue n’est pas sans questionner sa population et révéler les contrastes forts que l’on y trouve : socialement très diversifiée, avec 40% de moins de 30 ans, deux quartiers prioritaires, un taux de pauvreté de près de 15%, Massy a de nombreux défis à relever et notamment pour la jeunesse. Elle fait partie de la communauté d’agglomération Paris Saclay avec la ville de Verrières-le-Buisson. Désireuse de renforcer les coopérations qui existent déjà avec les villes limitrophes de Verrières-le-Buisson et Antony, vécues au quotidien par les habitants (emplois, transports, fréquentation de lieux culturels, de commerces et marchés, scolarité…) pour offrir une offre toujours plus diversifiée aux habitants et développer des projets ambitieux, la ville de Massy a souhaité élargir le périmètre du CLEA dans lequel elle s’inscrit avec la DRAC et l’Education Nationale depuis 2016, sous différentes conventions renouvelées.

La ville de Massy souhaite que les résidences s’adressent à tous les publics, en particulier les jeunes, dans le cadre scolaire, extrascolaire et périscolaire, et qu’elles mobilisent les partenaires associatifs et institutionnels du territoire et notamment les partenaires issus du champ social (Espaces de proximité de la ville, associations APASO, APMV, AFAAM, Association des papas, relais petite enfance, Résidences de personnes âgées Ibiscus et Les Pervenches, bailleurs sociaux…).

Le réseau des médiathèques de Massy sera un lieu d’accueil privilégié pour la résidence dessin avec un espace de travail et de monstration du travail en cours dédié.

La ville entretenant des liens étroits avec le monde enseignant massicois et l’Inspection de l’Education Nationale de la circonscription, une école élémentaire pourra être un partenaire privilégié de la résidence arts de l’espace, mais l’artiste ou le collectif d’artistes devra fédérer d’autres partenaires hors scolaires.

**2 – Résidence-mission Arts de l’espace / Ville de Massy**

**Commanditaires**: Ville de Massy – Direction des affaires culturelles

**Candidats :** Artistes professionnels plasticiens, designers, architectes, paysagistes, scénographes…

**Domaine – Environnement/Paysage**

**Une résidence-mission pour explorer et développer une réflexion autour du « Vivant » dans l’art en proposant une approche sensible de la végétation environnante.**

Les végétaux sont à la base de la chaîne alimentaire et des écosystèmes. Cet ancien groupe taxinomique qui regroupait plantes, algues, champignons et quelques bactéries, le « règne végétal » nous fascine par son extraordinaire capacité à façonner les paysages. Ayant fortement inspiré l’art des bâtisseurs du Moyen Âge jusqu’au déploiement de l’extraordinaire saturation décorative qui caractérisait la période « Art nouveau », sur fond de crise écologique, les architectes contemporains et urbanistes ne visent plus seulement à aménager un petit espace vert au pied des immeubles mais intègrent le végétal au cœur des nouveaux aménagements qu’ils proposent. Cet organisme vivant complexe qui végète semble également correspondre aux aspirations des citadins désireux d’augmenter leur sensation d’apaisement et de bien-être. C’est sans doute au regard des interrogations que soulève le changement climatique qu’une sorte de « biophilie » s’est peu à peu installée qui consiste à aimer d’autres formes du vivant que nous-mêmes. Plante-objet, plante domestique - indigène ou invasive - la **matière** végétale est partout qui nous invite à percevoir l’étendue d’un imaginaire toujours plus riche - qu’il s’agisse de s’alimenter, de se soigner, ou de maintenir le capital naturel de l’humanité en équilibre. Outre les indiscutables qualités cognitives que la végétation recèle et qui séduisent aujourd’hui le plus grand nombre, c’est dans le champ des émotions que les artistes expriment « *le triomphe de la nature* » comme l’affirme Fabien Simode, sociologue et historien de l’art et « Il ne se passe pas une semaine sans qu’une exposition, une installation ou une œuvre ne s’empare du botanique comme matériau ou comme sujet de réflexion » précisait Anne-Cécile Sanchez dans Le **Journal des Arts** paru le 6 novembre 2019.

**3 – Résidence-mission Dessin / Ville de Massy**

**Commanditaires**: Ville de Massy – Direction des affaires culturelles

**Candidats :** Artistes professionnels, pratiquant le dessin sous une forme contemporaine qui s’applique aux grands domaines des arts appliqués à l’édition : écriture, illustration ainsi que musique-cinéma d’animation et jeux vidéo.

**Domaine – Dessin/Animation**

**Une résidence-mission pour explorer et développer une réflexion autour de la culture Manga - du dessin au story-board jusqu’à l’animation.**

La ville de Massy entend créer des synergies entre artistes, acteurs économiques locaux, associations et les habitants. En nous adressant prioritairement au public adolescent, nous postulons qu’un volet majeur de cette démarche consistera à l’accompagner dans une pratique artistique mêlant écriture, dessin et animation en concertation avec les espaces de proximité ainsi que le réseau des médiathèques et leurs partenaires ; collèges et lycées. En collaboration étroite avec le Cinémassy et la librairie Arborescence, il s’agit de favoriser les pratiques artistiques émergentes en fédérant les jeunes créateurs et créatrices massicois.es dans l’objectif de leur permettre de conduire un projet à 360°. Les univers du dessin d’illustration, de la peinture, du modelage et de l'animation ont toujours été poreux et le choix d’orienter cette résidence-mission sur le terrain de l'animé et du manga fait écho aux attentes d’un large public. Cependant que les générations Z et Alpha soient les premières à avoir grandi avec la vague japonisante qui infuse fortement l'univers culturel et artistique des adolescent.e.s et jeunes adultes d’aujourd’hui, en proposant des activités adaptées à tous les âges et profils - coconstruites avec les différents pôles des médiathèques : BD & manga ado, musique-cinéma-jeux vidéo, art & littérature - nous explorerons les processus de création depuis la chaîne graphique des supports de lecture jusqu’à la texture d’un webtoon et/ou d’un animé. Grâce aux outils qui permettent la circulation accélérée des images, les plus jeunes communiqueront par le visuel de manière attractive. Pour parvenir à cet objectif, nous souhaitons qu’une attention particulière soit portée à la pratique et la mise en œuvre d’un projet abouti qui vise le partage, l’émulation et les échanges authentiques.

**Pour plus d’informations - Pour la ville de Massy**

**Hélène LE GOFF 01.69.75.42.63**

**Karine POMMELET 01.69.75.42.76**

**Christine PIRSON 01.80.38.01.51**

**Caroline MOITY 01.60.13.15.15**

**Cadre de la résidence-mission pour VERRIERES LE BUISSON**

**Cet appel à candidature concerne la résidence-mission d’artistes qui se déroulera sur la ville de Verrières-le-Buisson, s’inscrivant dans le champ artistique des arts plastiques et de l’espace. Il sera mis en œuvre à partir de décembre 2024.** La résidence est intégrée aux projets artistiques et culturels développés par la Direction des Affaires Culturelles de la ville de Verrières le Buisson, pilote du projet.

La ville de Verrières-le-Buisson, en partenariat avec la Direction régionale des affaires culturelles d’Île-de-France et l’académie de Versailles, a souhaité s’engager dans la mise en œuvre d'un Contrat local d'éducation artistique (CLEA). Elle s’appuie pour cela sur la collaboration des structures culturelles du territoire. Cette dynamique s’inscrit dans un appel à candidatures pour une résidence-mission d’un artiste ou d’un collectif d’artistes s’inscrivant dans les domaines des arts plastiques pour la saison 2024/2025, agrémentées d’un parcours artistique et culturel pour les participants et plus largement pour tous.tes les Verriérois.ses.

La Ville de Verrières-le-Buisson est très engagée pour faire progresser la sensibilisation aux arts plastiques auprès de tous les publics, notamment en milieu scolaire, aux côtés d’acteurs de terrain : artistes, responsables et équipes des structures culturelles, chefs d'établissements scolaires, enseignants, accueils de loisirs, etc. Ces partenaires représentent des leviers d’action qu'il convient de coordonner et d'harmoniser localement afin de réussir la mise en place d'une démarche d’éducation artistique à l’échelle de la ville.

La Ville souhaite créer des projets artistiques et culturels pour et avec les habitants et de les accompagner pour qu’ils se saisissent des enjeux sociétaux sans cesse questionnés par l’art et les artistes et de l’opportunité d’émancipation que cela représente. La résidence-mission aura donc pour objet et pour site de réalisation, un ou plusieurs quartiers de la ville de Verrières. Afin de permettre un déploiement privilégié auprès des jeunes publics, les classes de niveau élémentaire seront partenaires de la résidence arts visuels mais l’artiste ou le collectif d’artistes devra fédérer d’autres partenaires associatifs et institutionnels du territoire et notamment dans le champ social. A sa réouverture, la médiathèque André Malraux pourra être également un lieu d’accueil pour la résidence avec un espace de travail et de monstration en plus de l’Orangerie-Espace Tourlière.

La Ville compte 4 écoles maternelles et 2 écoles élémentaires publiques qui regroupent environ 1 200 enfants, 2 écoles privées regroupant 400 enfants et un collège de 600 élèves.

La ville de Verrières est une ville-arboretum possédant de nombreux parcs et espaces verts issus de son histoire fortement liée à celle de la société et famille de Vilmorin, implantée à Verrières entre 1815 et les années 1960. En effet, la société possédait de nombreux espaces de recherches et de plantations au sein même de la ville, certains de ces espaces sont restés préservés jusqu’à aujourd’hui. Aussi, à quelques kilomètres de Paris, Verrières-le-Buisson a su garder son esprit « village » avec un cadre de vie verdoyant.

**4 - Résidence-mission Arts plastiques / Ville de Verrières-le-Buisson**

**Commanditaires**: Ville de Verrières-le-Buisson – Direction des affaires culturelles

**Candidat :** artistes plasticien.ne.s

**Domaine - Arts plastiques**

La Ville de Verrières a choisi pour thématique les arts plastiques axés sur l’art dans l’espace public à travers toutes ses formes et techniques.

Il est attendu que le(s) artiste(s) propose(nt) grâce à cet art une sensibilisation au territoire et l’environnement local par une approche de la création éphémère in situ. La démarche doit permettre de questionner le rapport à l’espace public, à l’espace partagé, aux espaces de vie comme lieu de cohésion sociale.

Le projet doit pouvoir infuser sur l’ensemble du territoire de la ville mais sera particulièrement orienté vers le public scolaire.



**Pour plus d’informations - Pour la ville de Verrières-le-Buisson**

**Agnès TAN-HAM 01 69 53 78 01**

**Julie TUTTLE 01 69 53 78 18**

**concours@verrieres-le-buisson.fr**

**Définition de la résidence-mission**

La résidence-mission est organisée à des fins d’éducation artistique et culturelle en faveur d'un public d’enfants, de jeunes, voire d’adultes. Elle repose sur une pleine disponibilité de l'artiste ou du collectif d’artistes, durant quatre mois, ainsi que sur une diffusion des œuvres déjà accomplies et disponibles, dans un calendrier à coconstruire

**La résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu’il n'y a ni enjeu de production propre à l’artiste, ni commande d'œuvre.**

Pour autant, le projet n’exclut évidemment pas la possibilité de production d’œuvres dans le cadre de la démarche spécifique proposée par le CLEA avec les publics des structures partenaires du projet.

Pour l’artiste résident, il s’agit de s'engager dans une démarche éducative donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexion, expérimentations, réalisation).

Cette mise en évidence s'appuie sur :

* Des formes d'intervention ou d'actions très variées.
* Des parcours de spectateurs construits sur la base de proposition de l’artiste en lien avec les structures de diffusion du territoire.
* La production d’une trace pouvant être conservée par les acteurs du CLEA au-delà des limites de l’action.
* Des actions de formation à destination des professionnels du territoire.

Ces actions sont à considérer comme autant de gestes artistiques, préparés en amont avec diverses équipes issues des services municipaux, de l’éducation, de la jeunesse, des espaces de proximité, des associations de quartiers, des établissements scolaires tous degrés confondus, intervenant sur le territoire et désireuses de s’inscrire dans ce projet. Dans l’objectif de susciter collaboration et rencontres entre jeunes tant, intergénérationnelles que géographiques, en composant avec les groupes issus des centres de loisirs, des maisons de quartier des IME, SATEP etc… l’artiste proposera un projet commun aux groupes mobilisés pour sa résidence.

Avec les équipes des structures culturelles concernées par le CLEA, les actions auront pour objectif de permettre à un grand nombre d'enfants, de jeunes et d’adultes d’explorer de nouveaux supports d’expression.

Ces actions peuvent avoir lieu au sein des établissements scolaires, des centres sociaux et culturels, des centres de loisirs, des structures culturelles, ainsi que dans l’espace public ou tout autre site qui paraîtra approprié à l’artiste résident.e et à ses partenaires locaux. L’artiste prendra appui sur la thématique pour définir les objectifs opérationnels de son projet et leurs modalités d’évaluation.

**Parcours artistique et culturel**

L’artiste ou collectif d’artiste retenu contribuera à l’élaboration du parcours artistique et culturel mis en place par la DAC du territoire autour de la thématique de la résidence-mission à destination des différents publics du territoire.

Ce parcours comprendra des sorties culturelles dans des lieux dédiés à la thématique de la résidence-mission, des rencontres avec d’autres artistes, des conférences, des ateliers etc… qui pourront être menés par d’autres artistes ou professionnels.

Il pourra proposer un choix d’œuvres appartenant à sa production ou à celui d'autres artistes de son champ dont il considère qu'elles participent à son projet de résidence-mission. Les partenaires s'engageront à en diffuser au minimum une durant la saison 2024/2025 dont le coût TTC sera à définir avec la ville de Massy.

**Enjeux et objectifs**

Le contrat local d'éducation artistique est à considérer comme une démarche de politique culturelle dont les résultats doivent irriguer les démarches actives des populations du territoire. Il doit laisser des traces, dans la durée, installer des processus d'intelligence collective qui feront sens pour chaque partenaire impliqué.

Les objectifs à la mise en place du CLEA sont :

* Permettre au public visé de percevoir les enjeux de questions de société à travers une expérience artistique et culturelle.
* Développer l’esprit critique par le biais de la discussion, l’analyse des ressentis, la perception des relations entre les membres d’un ensemble.
* Permettre au plus grand nombre d’appréhender la découverte des processus de création.
* Mettre en place un projet d’éducation artistique et culturelle permettant aux publics visés d’appréhender l’acte artistique et comment il s’insère dans une réflexion plus globale sur la ville.
* Permettre au plus grand nombre d’acquérir une expérience originale à travers la pratique artistique et de découverte des processus de création de l’artiste tout en explorant la transformation de leur ville, de leurs quartiers, les enjeux qui y sont liés et qui les concernent directement.
* Faire évoluer, par la création, l’image des lieux et renouveler ainsi leur attractivité.
* Aboutir à la production d’une trace significative liée au geste artistique.
* Mettre en évidence pour les publics l’existence d’un maillage de lieux ressources dans leur environnement proche notamment par la construction de parcours du spectateur.
* Contribuer dans le cadre de ses moyens au développement culturel et artistique du territoire local.
* Tendre à réduire ainsi les inégalités en matière d’accès à l’art et à la culture et contribuer au développement culturel et artistique du territoire.

**Déroulement**

Au cours du premier mois de résidence, l’artiste résident.e rencontre les différentes équipes qui le souhaitent. Il peut s'agir aussi de professionnels de l’action sociale, de la politique de la ville, de la culture, de l'enfance et de la jeunesse. Ceci afin de permettre à ces équipes d'appréhender au mieux la démarche de l'artiste et de partager avec lui leurs réalités et leurs projets, de co-construire les actions à mettre en place et de bâtir les parcours de spectateurs.

Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées afin d'éviter tout caractère répétitif. Elles peuvent également être collectives, en réunissant différents types de professionnels (animateurs de centres de loisirs, responsables d'associations d'un même quartier, par exemple).

Ces professionnels sont également invités à évoquer avec l'artiste la manière dont ils aimeraient faire percevoir sa présence, ainsi que celle de son œuvre, aux publics qu’ils fédèrent.

Au cours des mois suivants se déroulent les actions prévues. Il s'agit de projets artistiques qui s’inscrivent dans le projet des structures impliquées et qui chercheront à le questionner, l’interroger, voir le nourrir. Il s'agit de ces gestes artistiques évoqués précédemment et qui se conçoivent le plus souvent possible en prenant la structure d’éducation, de loisirs ou à vocation sociale pour unité de référence.

Cette présence professionnelle est également conçue en tenant particulièrement compte des contextes d'exercice des différents professionnels concernés, de leurs différents degrés d'implication possible ainsi que des participants volontaires.

Tout au long de ces quatre mois, l'œuvre existante de l'artiste et disponible à la diffusion est largement présentée sur le territoire. Les modes de médiation de ces productions sont aussi variés et renouvelés que possible, ils tendent également à l'innovation.

Avec les équipes de la ville, sera poursuivi l'objectif d'une collaboration et d'une mutualisation des réflexions et des actions au service de la rencontre entre objectifs artistiques et éducatifs.

**Pilotage de la résidence-mission**

La direction des affaires culturelles de chaque ville est désignée pilote de la résidence-mission qu’elle accueille sur son territoire.

Elle a pour mission de guider les artistes résident.e.s dans leur découverte du territoire, de veiller aux bonnes conditions de leur séjour et de leur travail, d'organiser les répétitions et la diffusion de leurs œuvres, de faciliter les rencontres avec les groupes de professionnels (1ère phase de la résidence-mission) et d'aider à la réalisation des actions (2ème phase de la résidence-mission).

Elle souhaite, pour ce faire, associer à toutes les étapes du déroulement de la résidence-mission les structures associatives et culturelles de son territoire et mettra en place pour cela un comité de pilotage.

**Le Comité de pilotage du CLEA** : il est constitué des représentants ou délégués des signataires du contrat, des DAC du territoire et des représentants des partenaires (Cf. annexe 1). Il valide les orientations générales du contrat et les actions prioritaires à mettre en œuvre chaque année et prend acte de son évaluation. Il se réunit une fois pour validation du projet d’action et une fois à son terme pour son évaluation.

**Période et durée de la résidence**

La période de résidence est prévue pour une durée de 4 mois se répartissant comme suit :

* 1 mois d’appropriation du territoire, heures réparties entre novembre et décembre 2024
* 3 mois pour la seconde phase de résidence, interventions pouvant s’étaler de janvier à avril 2025.
* 1 ou plusieurs restitutions des actions sont envisagées courant mai - juin 2025.

**Conditions financières et moyens mis à disposition**

L’artiste ou collectif sélectionné.e bénéficie d'une allocation de résidence de la DRAC, qui lui est reversée par la commune, d'un montant de 12.000€ (allocation calculée sur la base de 3.000 € par mois, charges sociales comprises).

Le règlement de cette allocation se fera en 2 versements :

- 50 % au démarrage de l’opération, à la signature de la convention avec la commune.

- 50% à l’issue de l’opération, sur attestation de service fait, signée par la commune sur avis du Comité de pilotage.

Par ailleurs, la ville apporte son concours à la résidence-mission à hauteur de 6000€ maximum pour les besoins de production (matériel ateliers, restitution…) sur présentation de justificatif.
Enfin, la ville mettra à disposition les salles, le personnel et le matériel existant dans ses locaux nécessaires à la résidence et prendra à sa charge la diffusion de l’œuvre de l’artiste. Cet apport en nature et à la diffusion de l’œuvre sont valorisés à hauteur de 6000€ maximum.

L’artiste retenu.e doit être autonome dans ses déplacements et disposer, de préférence, d’un véhicule personnel, ses frais de déplacement sur le territoire étant pris en charge (transports en commun et/ou carburant).

En revanche, les frais de déplacement de son lieu d'habitat personnel au territoire de mission restent à sa charge. Il/Elle pourra bénéficier de la cantine municipale pour sa restauration.

**Cadre juridique**

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs des structures culturelles et de chaque artiste accueilli.e sera signé avant le début de la résidence.

**Candidature**

Peuvent faire acte de candidature tous-tes artiste professionnel.le.s résidant en France.

Chaque artiste candidat.e doit avoir à son actif une production artistique conséquente, une expérience significative dans le domaine de la pédagogie et/ou de la médiation, et être en mesure de s’impliquer pleinement dans ce type particulier d’action que représente la résidence-mission. **Il doit en effet être en capacité de s'engager dans la durée pour 4 mois sur la résidence-mission** (pas nécessairement en continu).

L’artiste doit maîtriser l’usage oral de la langue française.

Les éléments à fournir sont :

* 1 note d’intention présentant les orientations du projet proposé. Elle prendra appui sur la thématique pour décliner des objectifs opérationnels.
* 1 curriculum vitae faisant état notamment des expériences pédagogiques.
* 1 dossier de présentation de la démarche de l'artiste candidat.e et de sa production existante, ainsi que le calendrier de diffusion de ses œuvres.

L’ensemble du dossier est à adresser pour le **vendredi 20 septembre 2024 au plus tard, 18h délai de rigueur** par envoi électronique aux adresses suivantes :

**ANTONY**

xavier.roy@ville-antony.fr

amelie.rodrigues@ville-antony.fr

antoine.rimbert@ville-antony.fr

**Direction de la culture - Projet CLEA**

**Hôtel de ville - BP60086**

**92161 Antony cedex**

**MASSY**

k.pommelet@mairie-massy.fr

h.legoff@mairie-massy.fr

c.pirson@mairie-massy.fr

p.ollier@mairie-massy.fr

**Direction des affaires culturelles - Projet CLEA**

**4 place Victor Schoelcher**

**91300 Massy**

**VERRIERES-LE-BUISSON**

concours@verrieres-le-buisson.fr

agnes.tanham@verrieres-le-buisson.fr

magali.libong@verrieres-le-buisson.fr

**Direction des affaires culturelles - Projet CLEA**

**Hôtel de ville**

**Place Charles de Gaulle**

**91 370 Verrières-le-Buisson**

Le dossier artistique est à proposer sous format informatique. **Tout dossier incomplet ou hors délai ne pourra être retenu**.

Les éléments transmis par les candidats non retenus seront restitués sur simple demande.

Dans le cas où l'artiste souhaite enrichir cet envoi de supports physiques, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces par voie postale.

Les éléments transmis par les candidat.e.s non retenu.e.s seront restitués sur simple demande.

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des villes d’Antony, de Verrières-le-Buisson et de Massy et notamment les DAC et de la DRAC Ile-de-France.

Trois candidat.e.s maximum seront sélectionné.e.s pour chaque résidence-mission. **Ils/Elles en seront informé.e.s le 11 octobre au plus tard et ensuite reçu.e.s par le comité de pilotage :**

**A Massy, le mardi 8 octobre 2024 - la journée**

**A Antony, le mercredi 9 octobre 2024 - matin**

**A Verrières-le-Buisson le mercredi 9 octobre 2024 - après-midi**

Il est donc impératif que l’artiste soit disponible à cette date (un.e candidat.e non disponible ne pourra être sélectionné.e).

**Ils/Elles devront transmettre un RIB en amont de l’audition.**

Les 2 candidat.e.s non sélectionné.e.s par résidence-mission percevront une indemnité de 500 €.

Il est donc impératif que l’artiste soit disponible à cette date (un.e candidat.e non disponible ne pourra être sélectionné.e).

Le résultat de la sélection est communiqué par courriel au plus tard le **14 octobre 2024**.

Les différentes candidatures reçues seront examinées suivant les modalités qui leur paraîtront appropriées (cf. annexe 2, fiche d’évaluation des projets).

**ANNEXE 1 : Composition du comité opérationnel pour chaque ville et du comité de pilotage pour l’ensemble du CLEA**

Le comité opérationnel

Le comité opérationnel est constitué par ville d’accueil d’une ou plusieurs résidence-missions. Il est constitué de représentants des signataires du contrat et des partenaires susceptibles de mobiliser des acteurs pour chaque résidence :

Pour l’Etat

* Le directeur de la DRAC d'Ile-de-France ou un.e représentant.e.
* La déléguée académique à l’éducation artistique et à l’action culturelle, conseillère technique du recteur ou son représentant.
* Le directeur des services départementaux de l’Education nationale ou un.e représentant.e.

**Pour la ville d’Antony**

* Le maire ou le/la ou les élu.e.s délégué.e.s représentant la collectivité dans le cadre du CLEA.
* Le directeur des affaires culturelles et/ou son adjoint.e.
* La directrice de la médiathèque et/ou son adjoint.e
* Le référent BD de la médiathèque.
* La directrice de l’éducation ou un.e représentant.e et ou les chef.fe.s d’établissement scolaire qui accueilleront la résidence.
* Les DAC des villes de Massy et de Verrières-le-Buisson.

**Pour la ville de Massy**

* Le maire ou le/la ou les élu.e.s délégué.e.s représentant la collectivité dans le cadre du CLEA.
* La directrice des affaires culturelles.
* La responsable du développement des arts visuels.
* La responsable de l’action culturelle du réseau des médiathèques.
* La directrice de l’éducation ou un.e représentant.e et ou les chef.fe.s d’établissement scolaire qui accueilleront la résidence.
* La directrice de la jeunesse et de la cohésion sociale ou un.e représentant.e.
* Les DAC des villes d’Antony et de Verrières-le-Buisson.

**Pour la ville de Verrières le Buisson**

* Le maire ou le/la ou les élu.e.s délégué.e.s représentant la collectivité dans le cadre du CLEA.
* La directrice des affaires culturelles et/ou son adjoint.e.
* La responsable de la vie scolaire et ou les chef.fe.s d’établissement scolaire qui accueilleront la résidence.
* Le ou la responsable du service jeunesse
* Les DAC des villes d’Antony et de Massy.

Le comité de pilotage

Un Comité de pilotage est constitué de représentants des signataires du contrat et des partenaires susceptibles de mobiliser des acteurs :

**Pour l’Etat**

* Le directeur de la DRAC d'Ile-de-France ou son représentant.
* La déléguée académique à l’éducation artistique et à l’action culturelle, conseillère technique du recteur ou son représentant.
* Le directeur des services départementaux de l’Education nationale ou son représentant.

**Pour la ville d’Antony**

* Le maire ou les élus délégués représentant la collectivité dans le cadre du CLEA.
* Le directeur des affaires culturelles et/ou son adjoint.e.
* Le référent BD de la médiathèque.
* La directrice de l’éducation ou un représentant.
* La directrice de la cohésion sociale ou un représentant.

**Pour la ville de Massy**

* Le maire ou les élus délégués représentant la collectivité dans le cadre du CLEA.
* La directrice de l’action culturelle et/ou son adjoint.
* Le responsable du développement des arts visuels.
* La directrice de l’éducation ou un représentant.
* La directrice de la jeunesse et de la cohésion sociale ou un représentant.
* La responsable de l’action culturelle du réseau des médiathèques.

**Pour la ville de Verrières-le-Buisson**

* Le maire ou le/la ou les élu.e.s délégué.e.s représentant la collectivité dans le cadre du CLEA.
* La directrice des affaires culturelles et/ou son adjointe.
* Le médiateur culturel.
* La responsable de la vie scolaire et ou les chef.fe.s d’établissement scolaire qui accueilleront la résidence.
* Les DAC des villes d’Antony et de Massy.

**ANNEXE 2 : Grille d’évaluation des projets**

**Critères** **Notation** (sur 100)

* Respect de la thématique 20
* Intérêt et clarté du projet artistique présenté 20
* Formes et qualité des propositions d’intervention 20
* Qualité et pertinence des propositions artistiques complémentaires  15
* Expérience pédagogique de l’artiste intervenant.e 15